



Ligue de Lorraine de Tennis de Table

B.P. 50097 • 54133 SAINT MAX Cedex • Tél. 03 83 18 87 87
Fax 03 83 18 87 88 • E-mail : lltt@wanadoo.fr • Site Web : <http://www.lltt.fr>

Compte rendu Commission Sportive Régionale- 28 septembre 2009 *(consultation par courrier électronique)*

Jean ALLARY, Claude BERNARDIN, Vincent BLANCHARD, Jean-Marie DEPARDIEU, Catherine GERMAIN, Franck GERMAIN, Robert JAY, Françoise LAPICQUE, Julien MALTRY, Eric MATHIS, Bertrand VILLER, Allain VOYEN, Catherine BARBIER-CARPENTIER.

Litiges sur la 1^{ère} journée de championnat régional du 20 septembre 2009

✚ Régionale 2 poule A : rencontre MANOM JS 3 / FORBACH US 3.
Forfait prévenu de l'équipe de FORBACH qui devait se rendre à MANOM.
Décision : défaite par forfait 20/00 (0 pt) et amende de 189,30€ (montant de l'engagement en R2) pour le club de FORBACH.

✚ Régionale 4 poule A : rencontre LONGUYON ESL 3 / TIERCELET MJC 1.
4 des joueurs de l'équipe de TIERCELET MJC n'étaient pas licenciés lors de la rencontre (le club n'a pas effectué le renouvellement des licences). Le correspondant a été contacté cette semaine, il n'était pas au courant et devait se renseigner pour régler le problème (les licences ne sont toujours pas validées à la date d'aujourd'hui).
Décision : défaite par pénalité 20/00 (0pt) et amende de 15€ pour équipe incomplète pour le club de TIERCELET MJC.

✚ Elite Régionale : rencontre SAINT DIE / Ent. CONS COSNES-LONGUYON
Le club de CONS COSNES n'est actuellement pas réaffilié à la Ligue de Lorraine et aucun de ses joueurs n'est licencié. Deux d'entre eux ont cependant joué dans l'équipe d'entente. Un des deux joueurs concernés nous a contacté le lundi suivant la rencontre pour connaître la situation du club. Il doit régulariser en réaffiliant le club et en effectuant les demandes de licences.
Décision : défaite par pénalité 20/00 (0pt) et amende de 15€ pour équipe incomplète pour le club de CONS COSNES.